

La Cour des Comptes est parmi nous !

Après le ministère de la Culture, l'OPPIC, France Domaine et le Conseil Immobilier de l'Etat, voilà que débarquent de nouveaux « men in black » aux Archives nationales, ceux de la Cour des Comptes. En effet, la Cour des Comptes a été saisie par le Sénat d'une demande d'enquête sur les Archives nationales (« évaluation des politiques publiques »).

Sont respectivement chargés de cette « enquête » Mme Michèle Coudurier, au titre de rapporteure, et M. Christophe Blanchard-Dignac, au titre de contre-rapporteur. Notez que M. Blanchard-Dignac a précédemment occupé les fonctions de PdG de la Française des Jeux (FDJ) entre 2000 et 2014.

Ainsi, tout va être passé au peigne fin et évalué : les budgets, les marchés, l'organisation administrative des services, leur statut, mais aussi le fonctionnement et la qualité du service public rendu, la politique scientifique de l'institution, la politique immobilière, les effectifs, l'organisation du travail... Or, nous savons tous que les rapports de la Cour des Comptes sont rarement flatteurs pour les institutions qui sont passées au crible. En revanche, nous savons tous que ces rapports sont souvent prétexte à des restructurations majeures des institutions visées.

Pas touche aux Archives nationales !

Hasard du calendrier (sic), notons que cette enquête de la Cour des Comptes s'inscrit dans le calendrier du projet de délocalisation du ministère de la Culture et du transfert de 400 collègues de centrale sur le site des Archives nationales de Paris. Cet « accueil » correspondrait à l'amputation, dans un premier temps, des locaux donnant sur la Cour des Chevaux du Soleil soit le bâtiment Temple, l'hôtel Boisselin, le bâtiment Quatre Fils, et le bâtiment des Stages. En plus de garrotter les Archives nationales et de les priver des dépôts et kilomètres linéaires de stockage indispensables à son fonctionnement, ce projet induirait des travaux gigantesques d'un coût de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Si l'on ajoute à cela la liquidation physique possible du site de Fontainebleau (soit 200 kml de capacité de stockage), la saturation complète du site de Pierrefitte 25 ans avant le terme de la date d'exploitation, le tout pour une addition de plus de 200 millions d'euros (soit presque le coût de la construction du site de Pierrefitte), alors la CGT-Archives considère qu'il n'y a définitivement rien de bon à attendre de cette enquête de la Cour des Comptes. Tout comme il n'y a rien de bon à attendre des politiques nocives menées depuis 2012 par Aurélie Filippetti, Fleur Pellerin et aujourd'hui Audrey Azoulay. Non, contrairement à la propagande ministérielle, nous affirmons qu'il n'y a pas un mètre carré de libre sur le site historique de Paris des Archives nationales ! Nous affirmons également que le site de Fontainebleau ne peut pas fermer ! Nous affirmons enfin que le site de Pierrefitte ne peut pas être sacrifié !

Les comptes ? Exigeons les !

Si le ministère de la Culture, France Domaine et le Conseil Immobilier de l'Etat, n'oublie pas que du point de vue statuaire, immobilier et foncier, les services d'Archives nationales « appartiennent » et sont parties composantes de l'administration centrale, force est de constater qu'en matière de régimes indemnitaires il en va tout autrement. Bien que nous fassions partie statutairement et organiquement des services d'administration centrale du ministère, nous n'en percevons pourtant pas les primes ! Il est temps d'exiger tous ensemble la revalorisation des primes IAT et IFTS aux niveaux de ceux servis à nos collègues de centrale. A travail égal, salaire égal, droits égaux !

Pour débattre de toutes ces questions, nous vous invitons à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUI SERA ORGANISÉE
SUR LE SITE DES ARCHIVES NATIONALES DE PARIS,
MARDI 8 MARS 2016 - 10h30
Salle du personnel « Pedro Carrasquedo »
- RdC Hôtel Jaucourt -**